

Charte de protection des données personnelles Logiciel SoliDiag ®

Au titre des articles 12, 13 et 14 de la législation RGPD, notre association COMITE LIAISON ENERGIES RENEUVELABLES (ci-après désigné « CLER ») vous informe de manière transparente sur l'utilisation qui est faite des données personnelles traitées.

ARTICLE 1 – ARCHITECTURE INFORMATIQUE SECURISEE

Les données de notre logiciel SOLIDIAG® sont strictement hébergées dans des datacenters en Union Européenne, majoritairement en France, notamment OVH® et SCALEWAY® certifiés ISO27001 et HDS.

ARTICLE 2 – DONNEES D'UTILISATEUR POTENTIEL ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENT

Responsable de traitement	CLER
Finalités	<ul style="list-style-type: none">• Gestion de la relation avec les usagers potentiels• Gestion de la relation pré-contractuelle
Données traitées	Identités, coordonnées de contact, fonction professionnelle, détails des demandes et des réponses
Destinataires et provenances éventuelles	<p>Seules la Direction et l'équipe en relation avec les usagers potentiels sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées.</p> <p>Nous signalons que nous sommes susceptibles d'enrichir nos données de usagers potentiels avec des informations publiques, notamment d'un salon ou en provenance de réseaux sociaux professionnels voire des sites web institutionnels.</p>
Durées de conservation	La durée maximale de conservation des données est fixée à 2 ans après inactivité de la relation avec l'utilisateur potentiel.
Base légale	La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel de nos usagers potentiels repose sur l'exécution de mesures pré-contractuelles ou à défaut le consentement des interlocuteurs concernés ou à défaut nos intérêts légitimes en tant qu'association missionnée par l'État ou à défaut sur l'exécution de notre mission d'intérêt public.

ARTICLE 3 – DONNEES DES SIGNATAIRES D’UNE CONVENTION, DONNEES DES INTERLUCUTEURS CHEZ UNE COLLECTIVITE SIGNATAIRE ET DU SUPPORT-USAGERS ASSOCIE A UNE CONVENTION

Responsable de traitement	CLER
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la relation contractuelle avec les collectivités ; • Gestion de la répartition des subventions ; • Gestion du support-usagers et de la maintenance ; • Gestion de la conservation d’éléments probatoires en vue de contrôle éventuel par une institution, notamment par des structures-financeuses.
Données traitées	Identités, coordonnées de contact, fonction, questions/réponses sur des problématiques
Destinataires et provenances éventuelles	Seuls la Direction, le service comptabilité et administration et le personnel en relation avec les usagers sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées.
Durées de conservation	10 ans après la fin de la relation contractuelle.
Base légale	La base juridique de l’utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose sur l’exécution de la relation contractuelle ou à défaut nos intérêts légitimes en tant qu’association missionnée par l’État ou à défaut sur l’exécution de notre mission d’intérêt public.

ARTICLE 4 – DONNEES HEBERGEES AU SEIN DU LOGICIEL SOLIDIAG®

Responsable de traitement	Les structures-utilisatrices, notamment les collectivités ou leurs partenaires sont co-responsables du traitement. CLER accède strictement à des données « pseudonymisées » en tant que coordinateur national co-responsable du traitement. CLER agit toutefois en tant que responsable du traitement pour la maintenance mais ce traitement est délégué à un sous-traitant qui est la seule structure qui peut accéder à des échantillons de données dans le cadre de cette maintenance.
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la relation contractuelle avec les collectivités ; • Gestion de l’hébergement des données ; • Gestion de la répartition des subventions ; • Gestion du support-usagers et de la maintenance ;



	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion éventuelle de la conservation d'éléments en cas de renouvellement acté d'une convention.
Données traitées	<ul style="list-style-type: none"> • Données des comptes-collectivités ou des comptes-partenaires opérationnels : nom, prénom, adresse mail, téléphone, rôle. • Les données collectées sur les ménages visités (parents, enfants, responsables légaux, etc...) sont les suivantes : état civil et identités, coordonnées postale, électronique et téléphonique, composition du ménage, difficultés physique, psychologique ou sociale liées au logement occupé, situation sociale, administrative, financières et professionnelle voire la situation socio-médicale si nécessaire, situation d'accès à des aides sociales, et photos éventuelles du bâti. • Données des carnets d'adresses d'interlocuteurs susceptibles d'intervenir auprès des ménages
Destinataires	<p>Seules les collectivités concernées et les partenaires opérationnels concernées peuvent accéder aux données des ménages.</p> <p>Nous signalons que le coordonnateur national a accès aux listings détaillés des comptes-utilisateurs de l'outil ainsi qu'aux données « pseudonymisées » des ménages. Nous pourrions toutefois accéder à accéder « pleinement » à des échantillons de données pour des raisons probatoires en vue de contentieux.</p> <p>Nous signalons en outre que l'État peut aussi avoir accès aux données « pseudonymisées » des ménages.</p>
Durées de conservation	<p>Les données sont conservées en base active jusqu'à 3 ans (ce qui correspond à la durée maximale d'un accompagnement). Les données sont ensuite archivées de manière intermédiaire pendant 7 ans, ce qui correspond aux temps des périodes de recours légaux ou de contrôle par les institutions. Nous signalons en outre qu'un archivage définitif (sans donnée personnelle via une anonymisation stricte) sera ensuite réalisé à des fins statistiques.</p> <p>A la fin de la relation contractuelle avec la collectivité, les comptes d'accès et les carnets d'adresses de cette collectivités (et de ses partenaires) sont supprimés sauf en cas de nouvelle convention signée ou en cours de signature.</p>
Base légale	<p>La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose sur l'exécution de la relation contractuelle ou à défaut nos intérêts légitimes en tant qu'association missionnée par l'État ou à défaut sur l'exécution de notre mission d'intérêt public.</p>



ARTICLE 5 – DONNEES VISUALISEES PAR NOS EQUIPES TECHNIQUES EXTERNALISEES LORS DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE OU DE SUPPORT-USAGER

CLER est responsable de traitement sur la maintenance et le support-usager de SOLIDIAG® mais CLER n'accède pas aux données des ménages dans un but de maintenance ou de support. Toutefois, un opérateur externalisé sous-traitant missionné par CLER peut y accéder en minimisant la visualisation des data au strict nécessaire, notamment via l'utilisation d'échantillons de données lorsque l'anonymisation ou le cryptage des données ne suffit pas pour opérer. Seuls les techniciens concernés de l'opérateur de maintenance accèdent aux data en base de données pour la maintenance. Seuls les techniciens concernés de l'opérateur de maintenance et personnel CLER en charge du support accèdent aux data nécessaires au support au sein du logiciel. Les échantillons de données éventuellement extraits (de la base de données en production) par l'opérateur sont détruits immédiatement après la fin de l'opération de maintenance. La base juridique de l'utilisation et du traitement des échantillons de données repose sur l'exécution contractuelle ou à défaut sur l'intérêt légitime de nos usagers voire des ménages ou à défaut nos intérêts légitimes en tant qu'association missionnée par l'État ou à défaut sur l'exécution de notre mission d'intérêt public.

ARTICLE 6 – DONNEES DES JOURNAUX DE NAVIGATION DU LOGICIEL SOLIDIAG®

Des données personnelles (adresse IP, login, pages visitées, navigateurs utilisés, actions majeures effectuées, horodatages) sur les utilisateurs de SOLIDIAG® sont collectées par l'opérateur de maintenance SIMPLON en tant que responsables du traitement de la sécurisation de l'outil. La finalité du traitement est la gestion de la traçabilité des actions effectuées ainsi que l'analyse des risques de sécurité. Seuls les techniciens concernés sont habilités à avoir accès aux données enregistrées. La durée maximale de conservation des données est fixée 3 ans dans un cadre d'audit possible des logs. Les données peuvent être transmises à CLER ou un usager concerné pour une problématique de sécurité. Le fondement juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose sur l'exécution d'un contrat ou à défaut le respect d'obligations réglementaires applicables ou à défaut nos intérêts légitimes en tant qu'éditeur de logiciel SOLIDIAG®.

ARTICLE 7 – ANNUAIRE ET REPERTOIRE DES CONTACTS-PARTENAIRES

Un système de listing-partenaire (potentiel ou actif) a été mis en place par CLER qui est le responsable du traitement. La finalité de cet enregistrement qui contient des données personnelles (nom, prénom, fonction, téléphone, email...) est la gestion de la relation-partenaire. Seul la Direction et le personnel concerné sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées. Nous informons nos partenaires que nous sommes susceptibles d'enrichir nos données avec des informations publiques. La durée de conservation des données personnelles est fixée à la fin du besoin opérationnel. La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose le consentement des interlocuteurs concernés ou notre intérêt légitime en tant qu'entreprise.

ARTICLE 8 – NEWSLETTERS ET INVITATIONS A DES EVENEMENTS

Nos usagers qui le consentent et nos interlocuteurs professionnels ou institutionnels sont susceptibles de recevoir nos communications informatives par e-mail, téléphone ou courrier. Dans ce cadre, un système de lettre d'information ou de listing d'invités peut être mis en place par CLER qui est responsable du traitement. Vous pouvez signaler à **contact-dpd@cler.org** que vous ne souhaitez plus recevoir nos communications. La finalité de cet enregistrement qui contient des données personnelles (nom, prénom, adresse, fonction, téléphone, email, ...) est la diffusion d'actualités ou la gestion organisationnelle et promotionnelle d'événements. Seul la Direction et le personnel opérationnel concerné sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées.



Nous signalons que, dans de rare cas, nous sommes susceptibles d'enrichir nos données d'invitation avec des informations publiques (par exemple du registre du commerce) et de transférer des données à des sociétés externalisés d'organisation d'événement. La durée de conservation des données personnelles est fixée à 3 ans après inactivité détectée de la relation avec les invités ou les abonnés. La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose le consentement des interlocuteurs concernés ou à défaut sur notre intérêt légitime en tant qu'association ou à défaut sur l'intérêt légitime de la personne concernée.

ARTICLE 9 – VOS DROITS

Nous signalons l'utilisation possible (pour des besoins internes qui ne concernent pas notre logiciel) d'outils SaaS, notamment Google® Group et Google® Drive, qui peuvent faire transiter des données hors UE dans un cadre sécurisé ISO27001 et licite de garantie Clauses-Contractuelles-Types. Nous informons aussi que des informations sur nos interlocuteurs de tout type (clients, fournisseurs, partenaires, ...) sont susceptibles d'être transférées à des partenaires de résolution de litige ou de contrôle : avocats externalisés, cabinets comptables externalisés, institutions... En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse **contact-dpd@cler.org**, ou courrier postal adressé au Service Délégué à la Protection des données, **47 Avenue Pasteur, 93100 Montreuil**. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

ARTICLE 10 – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les Parties s'engagent à agir conformément à la réglementation entourant la protection des données personnelles et s'engagent à cet égard à respecter les finalités pour lesquelles les données sont récoltées et traitées

Les Parties s'engagent notamment à respecter toutes les obligations découlant du « Règlement 2016/679 » et à ce que les personnes autorisées aient accès aux données personnelles dans la limite de l'exécution de leurs prestations et s'engagent à respecter la confidentialité liée à la Convention.

En matière de sécurité les Parties s'engagent à mettre en place et maintenir pendant toute la durée de la Convention toutes les mesures techniques et organisationnelles, notamment toutes les mesures de sécurité adaptées à la nature des données personnelles traitées et aux risques présentés par les éventuels Traitements effectués de manière à préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles. Les Parties s'engagent à ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution de la présente convention.

Chaque partie s'abstient en tout hypothèse de reproduire, exploiter ou utiliser les données personnelles collectées à l'occasion de la présente convention à ses propres fins ou pour le compte de tiers, à l'exception de l'exécution de la convention et s'engage à modifier ou supprimer, à la demande de la personne dont les données sont traitées, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de données obligatoires, et en toute hypothèse, à l'achèvement de la finalité poursuivie et au terme de l'exécution du contrat toutes les données personnelles collectées à l'occasion ou aux fins d'exécution desdites prestations.

Les Parties s'engagent à informer sans délai l'autre partie de toute requête d'une personne concernée au titre de ses droits sur ses données personnelles et à coopérer pour faciliter la réponse à ces demandes dans le délai imparti par la réglementation.



Les Parties s'engagent à mettre en place, pour tout transfert de données personnelles, vers un pays tiers à mettre en place les garanties requises par la réglementation relative à protection des données personnelles applicables.

En cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée des données personnelles collectées dans le cadre de la convention, les Parties doivent dans les 48 (quarante-huit) heures après en avoir eu connaissance, se notifier mutuellement cette violation.

Les parties s'engagent à coopérer dans le cadre de l'établissement de l'analyse d'impact de cette violation et à mettre en œuvre toutes les mesures correctives qui seraient nécessaires

Les Parties s'engagent à coopérer afin de pouvoir notifier la violation des données personnelles à toute autorité de contrôle compétente et, éventuellement aux personnes concernées, en conformité avec la réglementation relative à la protection des données personnelles.

A l'expiration de la présente Convention ou en cas de résiliation anticipée pour quelque cause que ce soit, les parties conservent les données échangées dans le cadre de la convention. Cette conservation se poursuit jusqu'à l'achèvement des finalités licites pour lesquelles elles ont été collectées. A l'achèvement de ces finalités, les parties détruisent les données sauf finalités ultérieurs compatibles avec la finalité initiale.

Chaque partie, lorsqu'elle est qualifiée de responsable du traitement, fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Chaque partie s'engage à informer les personnes dont elle recueille les données des modalités du traitement et de leurs droits au titre de la réglementation en vigueur.

